

CM 1 - L'entreprise, histoire, constitution, droit

Une **entreprise** est une organisation ou une unité institutionnelle, mue par un projet décliné en stratégie, en politiques et en plans d'action, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou d'utilisateurs, en réalisant un équilibre de ses comptes de charges et de produits.

Pour ce faire, une entreprise fait appel, mobilise et consomme des ressources (matérielles, humaines, financières, immatérielles et informationnelles) ce qui la conduit à devoir coordonner des fonctions (fonction d'achat, fonction commerciale, fonction informatique). Elle exerce son activité dans le cadre d'un contexte précis auquel elle doit s'adapter : un environnement plus ou moins concurrentiel, une filière technico-économique caractérisée par un état de l'art, un cadre socio-culturel et réglementaire spécifique. Elle peut se donner comme objectif de dégager un certain niveau de rentabilité, plus ou moins élevé.

I. Histoire

Le paysage industriel (même si le terme est un peu ambitieux lors de la naissance des premières entreprises) d'une époque dépend de paramètres relevant du 5M :

- l'accès à des Matières ou à de l'énergie : on ne peut pas travailler des matériaux qu'on ne connaît pas et en imaginer les usages, quant à l'énergie, elle se limite longtemps à la force humaine ou animale,
- l'accès à des matériels, à certaines technologies, l'invention de la roue, ou la navigation ont favorisé certaines civilisations,
- la méthode, qui peut mettre un temps considérable à se mettre en place et se stabiliser, comme l'écriture ou la comptabilité chez les Sumériens,
- la main d'œuvre, dont l'effectif ou la qualification aidera au développement économique,
- le milieu, qui révélera sans doute un besoin du produit ou service proposé,
- les moyens financiers, permettant d'investir et de rémunérer la main d'œuvre.

1. Les débuts de l'entreprise

L'entreprise moderne n'a pas fait son apparition avant le XVI^{ème} siècle. Avant cette date, l'entreprise était essentiellement une entreprise marchande.

A. La naissance de l'entreprise par le commerce

Les marchands s'étant développés dans l'Antiquité, les premières activités que l'on pourrait qualifier d'entrepreneuriales étaient essentiellement liées aux échanges : on crée des surplus et on essaye de les vendre à un voisin plus ou moins proche. Le second secteur d'activités concerne la banque même si on connaît les freins mis à la pratique du prêt à intérêt.

Jusqu'à ce que des nations soient constituées, l'analyse ne dépasse pas le stade de la cité, qui cherche son autosuffisance. C'est à partir du moment où un royaume, un empire se constitue que le commerce va commencer à se développer, sur la base d'activités un peu mieux maîtrisées (poterie, bière, meubles...) par des artisans qui gagnent en technique et en expérience. Cela dépend aussi des lieux puisqu'on verra les Phéniciens devenir des grands marchands, alors que les Grecs réservent le travail aux esclaves et considèrent que l'échange ne crée pas de richesse. Chez les Romains, les besoins évoluent, notamment du fait de la taille et de la professionnalisation des armées, de la taille de

l'Empire et de la taille des villes, et on commence à voir des fabriques spécialisées (armes, tissus, cuir...).

La chute de l'Empire Romain verra disparaître bon nombre de ces évolutions en Occident. L'Empire byzantin et les Empires arabes seront les sources d'innovation du 5^{ème} au 11^{ème} siècle : systèmes bancaires, outils de mesure, technologies diverses... ramenées en Europe après les Croisades amèneront un développement important de certaines régions telles que le Nord de l'Italie, les Flandres, l'Alsace...

B. Les premières traces de l'entreprise moderne

A la Renaissance, deux innovations majeures, les caravelles et l'imprimerie, vont faire évoluer l'environnement. Les premières en réduisant les temps de trajet, la seconde en permettant une diffusion des connaissances, tout en symbolisant la reproductibilité. Le climat de la Réforme, initié par Luther, crée aussi un courant favorable à l'individualisme. Trois étapes vont créer un tournant :

1. À la fin du XV^{ème} siècle, l'Italie non unifiée et dont les villes sont tout le temps en conflit, amorce un profond déclin au profit d'Anvers,
2. Où un système proche des brevets modernes va se mettre en place et les expéditions marchandes s'organiser une fois défini le besoin du client, ce qui montre l'esprit d'organisation et de gestion des risques, alors que ce territoire est lui-même globalement dépourvu de ressources,
3. L'Angleterre crée la Compagnie des Indes Orientales en 1600, illustrant l'importance des échanges avec l'extérieur. En interne, le manque de bois pousse à l'utilisation du charbon, une prémices de la Révolution industrielle. La fiscalité anglaise, la mise en place de formes juridiques adaptées et la mise en place d'un système de brevets, favorisent également l'esprit d'entreprise.

C'est à partir de ces entreprises marchandes que vont naître les premières entreprises industrielles, à l'image des drapiers anglais qui commencent à faire travailler des centaines de personnes. La création de la Banque d'Angleterre en 1694 qui utilise le papier monnaie, renforce tout cela.

Sur les territoires américains, tout est à construire et l'esprit d'entreprise est essentiel.

Enfin, le Siècle des Lumières stimule les avancées scientifiques : tout fonctionne comme si aucun problème ne pouvait trouver sa solution scientifique. C'est évidemment un formidable catalyseur d'investissement. La Révolution industrielle peut alors prendre pied sur ce fertile terrain.

2. L'entreprise profite du progrès et s'organise

C. L'entreprise technique et la Révolution industrielle (1780-1908)

Les innovations technologiques s'accroissent à la fin du XVIII^{ème} siècle et les innovateurs cherchent à s'allier à des financeurs. Les industriels de cette époque peuvent se classer dans trois catégories.

1. Les petits artisans restent, en général, de petits industriels mais en appliquant de nouvelles techniques, ils vont peu à peu se transformer en véritables industriels.
2. Les seconds sont les inventeurs ou les pionniers, ayant notamment une aversion pour le risque le plus faible,
3. La dernière catégorie concerne la noblesse d'affaires dont le dynamisme a joué un grand rôle en Angleterre.

D. Un développement qui tire parti de la croissance des marchés

L'augmentation de la population, et la disponibilité d'un revenu régulier chez une partie de plus en plus grande de cette population, offre des débouchés plus importants à la production. Les cadres juridiques se libèrent peu à peu.

A la fin du 19^{ème} siècle, le chemin de fer illustre la capacité d'imposer des normes (c'est tout bête, mais la plus grosse société décide d'un écartement de rails, et les autres finissent par s'y adapter et être absorbés) mais aussi la nécessité de tenir compte des coûts fixes. A cette époque se développent les entreprises lourdes, autour du charbon, de l'acier, de la chimie...

E. La naissance des structures modernes

Les formes juridiques actuelles n'existent pas encore, et globalement une entreprise s'autofinance, d'autant plus largement que les profits sont importants. Les financements externes sont rares et les tentatives se soldent parfois par des scandales et banqueroutes.

D'un point de vue organisationnel, la grande innovation est l'**invention de la direction générale**. Tous les métiers d'une entreprise sont étudiés et des dirigeants compétents sont nommés à leur tête : la gestion fait donc la différence entre la gestion courante quotidienne confiée à ces directeurs et la définition des grandes orientations stratégiques.

L'expansion des sociétés par actions est également à l'origine de la publication de documents comptables toujours plus nombreux et précis : les actionnaires doivent être informés de la situation de l'entreprise dans laquelle ils ont placé des fonds.

F. L'amorce du déclin des entreprises anglaises

Toujours fin 19^{ème}, les entreprises anglaises ont du mal à généraliser les méthodes comptables modernes, et les industries lourdes vont céder la place la place aux activités de service et de financement.

Aux USA, une législation très favorable et unique, l'absence de contrainte d'espace, un marché aux débouchés immenses vont permettre le développement de grands sites industriels sur la côte est et dans la région des grands lacs. Cet exemple sera celui du développement dans le reste du monde

3. L'entreprise organisée (1908-1973)

A. Le taylorisme

Henri Ford met en application les principes de Taylor sur la direction scientifique du travail adaptés à la chaîne de montage et présente la Ford T le 1^{er} octobre 1908. C'est le véritable tournant de l'ère industrielle.

« Le client peut choisir la couleur de sa voiture, pourvu que ce soit noir » symbolise cette division des tâches et la recherche d'efficacité.

De 1908 à 1929, Ford vend 15 millions de modèles d'une voiture produite en 12h en 1913, puis en 1h30 en 1915. Son premier débouché est purement et simplement ses salariés qu'il rémunère de manière à ce qu'ils puissent acheter un véhicule. La déshumanisation du travail est un des coûts de ce développement : chaque action est chronométrée et divisée entre plusieurs personnes. Pour minimiser l'effort et le temps d'action, un ouvrier peut n'avoir pour seule action que de visser un écrou.

Face à cela, General Motors met en place les bases du marketing, en essayant de proposer des voitures plus personnalisées.

Bien que la crise de 1929 et les deux guerres mondiales laissent des pays détruits, elles sont néanmoins l'occasion de redémarrer sur de nouvelles bases : l'industrialisation de la France, de l'Allemagne ou du Japon notamment, suivent des modèles éprouvés lors de l'effort de guerre aux USA ou en Angleterre.

B. La domination du modèle américain (1945-1973)

Les États-Unis sont la seule puissance sortie indemne du conflit mondial. Sa capacité de production reste entière et le Plan Marshall donne l'occasion au modèle américain de se répandre dans le monde occidental.

Des progrès considérables sont effectués dans le secteur de la distribution avec la création des hypermarchés, la généralisation de la publicité et des crédits à la consommation. Le management par objectif devient la règle d'organisation des entreprises américaines. Certes, les crises des chocs pétroliers vont passer par là et détériorer les performances macro-économiques mais les bases de la forme moderne de l'organisation de l'entreprise sont désormais bien assises.

II. Les formes modernes de l'organisation de l'entreprise

1. L'entreprise selon l'approche juridique

L'entreprise est un ensemble de moyens (un projet, un lieu de décision et de gestion économique). D'un point de vue juridique, elle n'a *stricto sensu* aucune consistance ni réalité.

1. Pour exister juridiquement, l'entreprise doit opter pour l'une des formes juridiques prévues (entreprise individuelle, EURL, EURL, société civile ou commerciale, société coopérative, etc.) qu'elle doit revêtir nécessairement pour exister et se développer sur le plan légal.
2. La forme juridique choisie doit faire l'objet d'un enregistrement auprès des autorités compétentes (registre du commerce et des sociétés ; répertoire des métiers pour les entreprises artisanales ; URSSAF pour les professions libérales).
3. Cette forme juridique est associée à une identification distinctive et non ambiguë (en France par exemple, inscription au répertoire SIREN/SIRET).

Lorsqu'il s'agit d'une société, cet enregistrement lui confère la personnalité morale et un statut juridique dont la forme dépend de l'objet social de la société, du nombre des apporteurs de capitaux, du montant des capitaux engagés, ainsi que du cadre législatif et réglementaire en vigueur. L'exercice de l'activité de l'entreprise peut également faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée à titre permanent ou révisable, là encore dans le cadre des législations en vigueur (exemples des activités de banque, assurance, pharmacie, travail temporaire, etc.).

Les formes juridiques les plus connues qui portent une entreprise sont :

- les sociétés : lorsque l'entreprise est portée par plusieurs associés (société anonyme, société par actions simplifiée, société à responsabilité limitée, société civile professionnelle) ;
- les associations ou coopératives : lorsque l'objet social de l'entreprise présente certaines caractéristiques (notamment l'absence de but lucratif) ;
- les structures individuelles : lorsque l'entreprise est portée par un individu seul (auto-entrepreneur, profession libérale, artisan, entreprise individuelle, EURL).

2. L'entreprise selon le point de vue pragmatique de l'entrepreneur

Le concept d'entrepreneur désigne celui qui *entrepren*d, qui se trouve être à l'origine et concrétise un projet d'*entreprise* :

- Sa démarche peut être innovatrice lorsqu'il anticipe un besoin, ou assemble et organise les outils et les compétences nécessaires pour satisfaire de manière inédite ce besoin. Ce type d'entrepreneur fait appel à des notions de création et d'innovation, et se distingue donc de celui de chef d'entreprise. Pourtant, ces deux termes bien que relevant de réalités différentes, caractérisent souvent les mêmes personnes : un entrepreneur est un chef d'entreprise s'il pilote lui-même son projet et un chef d'entreprise peut être qualifié d'entrepreneur à raison des objectifs intrinsèques de sa fonction. -> Steve Jobs
- La démarche peut être moins originale et plus conventionnelle lorsque l'entrepreneur considéré porte un projet qui s'inspire fortement voire reproduit ou utilise des modèles d'activité ou d'entreprise déjà existants. -> le boulanger de votre quartier

Ce faisant, l'entrepreneur prend le risque que le besoin ne se matérialise pas ou que les moyens qu'il met en place pour le satisfaire se révèlent inadéquats.

3. Classifier les entreprises

C. Classification par secteur économique

La classification par secteur économique est déterminé par l'activité principale de l'entreprise :

- Secteur primaire : il s'agit d'activités liées à l'extraction des ressources naturelles *via* l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière ou minière.
- Secteur secondaire : il s'agit d'activités liées à la transformation des ressources naturelles issues du secteur primaire (bâtiments et travaux publics, électroménager, aéronautique, etc.).
- Secteur tertiaire : il regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie du secteur primaire et secondaire. Il s'agit d'activités marchandes (vente de produit) et d'activités non marchandes (vente de services, non échangeables).

Par-delà cette classification classique, des auteurs distinguent un secteur quaternaire encore mal défini.

D. Classification par taille et impact économique

Selon la définition de la Commission européenne en 2011, les entreprises sont classées comme :

- Micro-entreprise : sous-catégorie des TPE définie en France par un CA inférieur à 81 500 € pour celles réalisant des opérations d'achat-vente et à 32 600 € pour les autres.
- Très petite entreprise (TPE) : moins de 10 salariés avec soit un CA inférieur à 2 millions € par an, soit un total bilan inférieur à 2 millions €.
- Petite et moyenne entreprise (PME), on distingue :
 - Petite entreprise (PE) : entre 10 salariés et 49 salariés avec soit un CA inférieur à 10 millions € par an, soit un total bilan inférieur à 10 millions €.
 - Moyenne entreprise (ME) : entre 50 salariés et 250 salariés avec soit un CA inférieur à 50 millions € par an, soit un total bilan inférieur à 43 millions €.
- Grande entreprise : plus de 250 salariés et à la fois un CA supérieur ou égal à 50 millions € par an et un total bilan supérieur ou égal à 43 millions €.
- Groupe d'entreprises : comporte une société mère et des filiales.
- Entreprise étendue (ou en réseau, ou matricielle, ou virtuelle) : comprend une entreprise pilote travaillant avec de nombreuses entreprises partenaires.

E. Classification par branche et secteur d'activité (classification Insee)

- Le *secteur* : ensemble des entreprises ayant la même activité principale.
- La *branche* : ensemble d'unités de production fournissant un même produit ou service.

Pour l'Insee, une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché ; elle est identifiée par le numéro SIREN. Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise, et où s'exerce tout ou partie de l'activité de celle-ci ; il est identifié par un numéro SIRET.

F. Selon la forme juridique

Nombreuses, pour avoir un cadre adapté à un maximum de situations.

- Les entreprises individuelles (existence juridique à travers la personne physique de l'entrepreneur — EI, EIRL) ;
- Les sociétés civiles (exemple : société civile professionnelle) ;
 - Société civile (la plus connue étant la SCI, Société civile immobilière),
 - Agricoles : Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) / Société civile d'exploitation agricole (SCEA) / Groupement foncier agricole (GFA), Groupement foncier rural, etc. / Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)
 - Société civile professionnelle (SCP),
 - Société civile de moyens (SCM),
 - Société d'exercice libéral (SEL),
 - Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL), société d'exercice libéral unipersonnelle à responsabilité limitée (SELURL)
- Les sociétés commerciales
 - Société anonyme (SA), qui peut avoir la forme d'une société coopérative et participative (SCOP) ou d'une société d'économie mixte (SEM) ;
 - Société par actions simplifiée (SAS) ;
 - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) ;
 - Société à responsabilité limitée (SARL), qui peut également avoir la forme d'une SCOP ou d'une Société d'économie mixte ;
 - Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, (EURL) (SARL unipersonnelle) ;
 - Société en commandite simple (SCS) ;
 - Société en commandite par actions (SCA) ;
 - Société en nom collectif (SNC) ;
 - Société anonyme sportive professionnelle (SASP) ;
 - Société européenne (SE) ;
- Les groupements d'intérêt économique ;
- Les associations, entreprises privées dont les bénéfices doivent être intégralement réinvestis ;
- Les sociétés coopératives, dans lesquelles les associés coopérateurs n'ont chacun qu'une voix quel que soit le montant de leurs apports (salariés, consommateurs, habitants, bénéficiaires du service, etc.) ;
- Les sociétés mutuelles à but non lucratif, immatriculées au registre national des mutuelles et soumises aux dispositions du code de la mutualité.

G. Selon l'objet social

Une autre forme de classement distingue trois grands types d'entreprises existant dans tous les pays :

- les entreprises privées à but lucratif (exemple : TPE, PME, groupe d'entreprises) ;

- les entreprises privées à but non lucratif (sociétés coopératives, associations et sociétés mutuelles relevant de l'économie sociale) ;
- les entreprises chargées d'une mission de service public (exemple : régie des transports urbains, régie des eaux, établissements publics industriels et commerciaux).

4. Focus sur la SA, la SAS, la SARL

A. La SA

La société anonyme est une société commerciale dont le capital minimum de 37.000 € (les apports en industrie sont interdits) est constitué par voie de souscription d'actions et dont les 7 associés au moins ne sont responsables du paiement des dettes de la société qu'à concurrence de leurs apports.

Le conseil d'administration composé de trois à 18 membres élit son président parmi ses membres personnes physiques. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Sauf disposition contraire des statuts, le vote au sein du conseil d'administration se fait par tête, chaque administrateur présent ou représenté dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

Le conseil de surveillance nomme et contrôle le directoire. Il exerce un contrôle permanent sur sa gestion. Il rappelle, par de nombreuses dispositions concernant son fonctionnement, le conseil d'administration. Ses membres sont choisis en dehors des membres du directoire.

Le directoire est un organe collégial de décision dont les membres, personnes physiques obligatoirement, sont actionnaires ou non. Il agit en toute circonstance au nom de la société (dans la limite de l'objet social et des pouvoirs accordés par la loi au conseil de surveillance, aux assemblées).

L'assemblée générale est l'organe souverain de la société car c'est elle qui prend les décisions les plus importantes : approbation des comptes sociaux, affectation des résultats, modifications des statuts, augmentation ou réduction du capital social, dissolution...

B. La SAS

La société par actions simplifiée (SAS), est une société commerciale qui ne peut pas faire appel à l'épargne publique. Le capital minimal est de 37.000€, les apports en industrie sont interdits. Elle peut résulter de la création décidée par plusieurs associés ou par la volonté d'une seule personne (SASU) ou par de la transformation d'une société existante. Elle présente la particularité d'être à la fois une société de capitaux, et une société de personne(s), ce qui la rend proche de la société à responsabilité limitée. Ainsi, les associés ne supportent les pertes de la société qu'à concurrence de leurs apports. Le capital peut être variable. Elle se distingue par l'allègement des contraintes propre aux règles de la société anonyme, notamment par le fait que son fonctionnement interne est prioritairement défini par la volonté de ses associés, et non pas par des dispositions légales ou réglementaires. Le seul organe de gestion obligatoire est son président, mais la direction peut être conférée à un directeur général ou à un conseil.

C. La SARL

La société anonyme est une société commerciale sans capital minimum est constitué par 2 associés au moins et 100 au plus qui ne sont responsables du paiement des dettes de la société qu'à concurrence de leurs apports. Les apports en nature ou en industrie sont possibles, permettant l'accès au statut d'associé, mais sans être représenté dans le capital social. Il existe une forme de SARL constituée d'un seul associé qui fonctionne selon un régime adapté à ce type de société : l'Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

Toute SARL a au moins un gérant nommé et dont le rôle est défini par les statuts, notamment d'administrer la société.

Les SARL représentent les 2/3 des sociétés commerciales en France.

III. Votre environnement de travail

En suivant un cursus en DUT GIM et/ou LP MSI/M2IAC, vous allez clairement circonscrire vos possibilités d'emploi. Le secteur primaire aura un intérêt, surtout si vous allez travailler dans des activités d'extraction, de même que le secteur tertiaire où la faible utilisation de machines limite l'emploi de techniciens de maintenance (ou alors très orientés services généraux et informatique). En réalité, ce sont toutes les entreprises de transformation du secteur secondaire qui vous proposeront le plus de possibilité et une diversité d'activités.

A titre d'exemple, en tant que responsable VAE de Lyon 1, voilà les profils des candidats que j'ai pu rencontrer et présenter en jury :

- Technicien de maintenance à l'IFREMER, sur le Nautille,
- ...
- ...
- ...
- Dominique, resp maintenance chez ... Maison du Café...
-

Le secteur secondaire représente 3,2 m de salariés et près de 13% du PIB en France, cela ne paraît pas énorme, mais c'est surtout dans ce secteur que l'on va retrouver les emplois de techniciens et d'ingénieur auquel vous pouvez accéder. Dans la mesure où la France est à l'origine de quelques grands groupes industriels, les possibilités d'expatriation existent.